

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS VALEUR SUPÉRIEURE À 10 000 \$

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ,

Conformément aux dispositions de l'article 6.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), la Municipalité de Saint-Ubalde a autorisé l'aliénation de biens d'une valeur supérieure à 10 000 \$ autrement que par enchère ou soumission publique, savoir :

Bien 1

Description : Une machine à peindre constituée comme suit : Un (1) Line Driver HD 200CC, un (1) Line Lazer LL-V-200HS à deux (2) pistolets à peinture et microbilles, système auto et laser. Le numéro d'identification est E20D17K585000639;

Prix : seize mille dollars (16 000 \$) taxes incluses;

Acquéreur : Joshua COMEAU faisant également affaires sous le nom de l'entreprise individuelle Le Roi de la Ligne enr.;

Bien 2


Description : Un camion de marque Inter, modèle 405, année 2003, numéro d'identification 1HTMKADR23H566762 avec un kilométrage de 147 484 inscrit sur l'odomètre;

Prix : vingt mille dollars (20 000 \$) taxes incluses;

Acquéreur : GESTION BELLE-RIVIÈRE INC.;

Le présent avis peut être consulté sur le site internet de la Municipalité au <https://saintubalde.com/>

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 3 AVRIL 2023



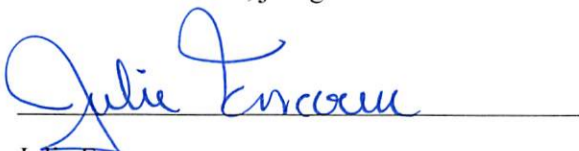
Julie Francoeur

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'Office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 16 h 30, le 3^{ième} jour d'avril 2023.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 3^{ième} jour d'avril 2023.



Julie Francoeur

Directrice générale et greffière-trésorière

